

FICHE DE CONTRÔLES VISUELS



NOM
 VÉHICULE KM
 DATE IMMATRICULATION
 N° OR

		BON ÉTAT APPARENT		À REMETTRE EN ETAT
VISIBILITÉ 	Contrôle des balais d'essuie-glace AV et AR			
	Contrôle de l'état du pare-brise			
	Contrôle des rétroviseurs			
IDENTIFICATION DU VÉHICULE 	État des plaques d'immatriculation (fixation AV et AR et lisibilité)			
ÉCLAIRAGE 	Feux de position			
	Feux de croisement			
	Feux de route			
	Feux stop			
	Feux antibrouillard AV et AR			
	Feux de recul			
	Clignotants			
	Feux de détresse			
MISE A NIVEAU 	Liquide lave-glace (1 L maxi)			
	Liquide de refroidissement (0,5 L maxi)			
	Contrôle du niveau de liquide de frein			
	Contrôle du niveau d'huile moteur			
FREINAGE 	Contrôle des plaquettes de frein			
	Contrôle des disques avant (sans dépose de roues)			
	Système d'assistance de freinage			
	Contrôle du témoin du niveau de liquide de frein			
DIRECTION 	Contôle du système d'assistance de direction			
	Volant de direction			
AMORTISSEURS 	Contrôle des amortisseurs			
AUTRES 	Contrôle de l'état de l'échappement et des fixations			
	Contrôle du niveau du liquide de direction assistée			
	Contrôle de l'avertisseur sonore			
ÉQUIPEMENTS 	Support de roue de secours			
	Contrôle des ceintures de sécurité			
PNEUMATIQUES 	Pression des pneumatiques			
	État des pneumatiques :	Bon	Moyen	À remplacer

CACHET DE L'ENTREPRISE

AVG			
AVD			
ARG			
ARD			
RS			

Les contrôles réalisés portent uniquement sur les éléments visibles du véhicule et n'impliquent aucun démontage. En conséquence, le réparateur AD ne saurait être tenu pour responsable en cas de non détection d'une défectuosité non apparente.